

VALABLE A  
L'ETRANGER

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Education Nationale  
Office National des Examens et Concours  
15/1307/1245/1124

9

COPIE CONFORME

## DIPLOME DU BACCALAUREAT

- Conformément au décret N°495/63 du 31 Décembre 1963, portant Institution du Diplôme du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire.
- Conformément au décret N°46/68 du 08 Février 1968, portant institution du Baccalauréat Technique.

Le Ministre de l'Education Nationale ;

N° 31021833

D'après le Procès-verbal de la Commission des Délibérations de la Session de Juin 2015

Filière : **Mathématiques.**

Décerne le DIPLOME DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Mention : **ASSEZ BIEN**

A Monsieur : **ADMANE Amine**

Né le **14 Juin 1996** à **Azeffoun – Tizi-Ouzou**

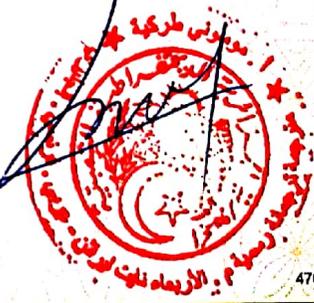
ALGER, LE 08 JUILLET 2015

P/ Le Ministre de l'Education Nationale.

Suit griffe : Le Directeur de l'Office National des Examens et Concours.  
Signé M.A. Mebarek

Suit l'empreinte du sceau officiel portant les inscriptions suivantes :  
République Algérienne Démocratique et Populaire.  
Ministère de l'Education Nationale.  
Office National des Examens et Concours. Le Directeur 1

**Maitre. MOUSSOUNI Terkia**  
**Traducteur Interprète Assermenté**  
**ARABE - FRANCAIS - ANGLAIS**  
Avenue **ABANE Ramdane**  
**LARBAË-NATH-IRATHEN T.O**



Il n'est délivré qu'un seul exemplaire du présent Diplôme

Bane

4706-B